

Le travail des pompiers exige parfois des actes d'héroïsme

L'héroïsme qu'exige parfois le travail des pompiers a été souligné hier après-midi au tribunal enquêtant sur le différent entre la Ville et ses sapeurs par M. P.-A. Cauchon, secrétaire de l'Association internationale des pompiers de Québec. M. Cauchon a rappelé divers sauvetages accomplis dans des circonstances dramatiques pas les pompiers québécois.

« Si la formation du pompier consiste principalement à éteindre les incendies », dit-il, « il n'en reste pas moins que chaque membre de la brigade considère comme un premier devoir le sauvetage des personnes dont la vie est en danger, même si souvent il doit opérer ce sauvetage au risque de sa propre existence ».

Comme preuve de cette affirmation, le secrétaire a rappelé les souvenirs de plusieurs sauvetages réalisés récemment, en particulier de celui opéré le 4 janvier dernier, lors d'un incendie au coin des rues St-Vallier et Blanchet. Deux pompiers avaient en cette circonstance pénétré au deuxième d'une maison en feu pour sauver la vie d'un jeune bébé cerné par les flammes.

« Est-ce que vous ne tenez pas de statistiques de ces sauvetages? » a demandé M. le juge Pettitgrew au témoin.

Malheureusement non » a répondu M. Cauchon. « Et les mérites de ceux qui se signalent au cours des incendies ne sont pas communiqués au public la plupart du temps ».

Le témoin a également signalé, à la lumière d'un exhibit produit au début de l'enquête, que depuis la fondation du département des pompiers à Québec, en 1866, 16 sapeurs avaient perdu la vie accidentellement dans l'accomplissement de leur devoir, dont 7 depuis le 24 janvier 1930, alors que le pompier Gerard McCallum mourrait au cours d'un violent incendie. Suivant le même document, la dernière victime au devoir fut le pompier Samuel Tardif, du poste numéro 13, qui perdit la vie le 26 janvier 1949, lors de l'incendie qui a ravagé l'Institut St-Jean-Bosco.

Traitant des différences de salaires payés aux pompiers dans différentes villes importantes du Québec, M. Cauchon a révélé que depuis 1939, il y avait eu une augmentation considérable en faveur des autres villes. Citant le cas de Montréal, le témoin a dit que pour un capitaine pompier, la différence de salaire en faveur de l'officier montréalais était de plus de \$300 en 1939, alors qu'à l'heure actuelle cette différence est au-delà de \$950, toujours à l'avantage de la métropole.

Il ressort également du témoignage du secrétaire de l'Association que dans le cas du pompier qui veut assurer sa vie, la clause de double indemnité au cas de décès ne s'obtient qu'en payant deux fois la prime ordinaire, tandis que le désistement de la prime lui est chargé une fois et demi la prime régulière,

Source : Le Soleil, 19 janvier 1950 (BANQ)

Hisser une échelle à air comprimé de 65 pieds et atteindre en 55 secondes la toiture d'un édifice de quatre étages, tel est le record établi, hier, par les pompiers de Québec, au cours d'une manifestation faite; à la Rock City Tobacco Co., en présence de M. Leslie, ingénieur de l'association des Assureurs à laquelle la ville s'est adressée pour obtenir une réduction des taux d'assurances, après avoir dépensé plus d'un million pour améliorer son service de protection contre les incendies. L'ingénieur des assureurs voulait établir combien il fallait de temps à la brigade pour répondre à une alarme et en combien de temps les pompiers pouvaient hisser une échelle pour parvenir sur le toit d'un édifice de quatre étages.

Comme nous l'avons dit, la première échelle fut hissée et les pompiers atteignirent la toit de la Rock City Tobacco Co. en 55 secondes. La seconde échelle, de 75 pieds, fut hissée en 1 minute et 7 secondes. L'alarme fut sonnée à 3 heures 2, et l'alarme générale à 3,5. Toute la brigade du district était rendue sur les lieux quatre minutes après la première alarme, et 8 minutes après l'alarme générale, la brigade entière était en action.

Leslie a déclaré après l'expérience qu'il n'a jamais vu hisser une échelle en moins de temps que les pompiers l'ont fait et que depuis 1910, la transformation de la brigade de Québec a été merveilleuse. Les autorités compte obtenir avec ces manifestations une bonne réduction des taux d'assurances.

Source : Le Devoir, 6 juillet 1914 (BANQ)

INCENDIAIRES À L'OEUVRE DANS QUÉBEC

Le prévôt des incendies, M, Eugène Leclerc, déclare que des criminels allument des incendies dans notre ville - On leur fait une guerre vigoureuse.

Au cours d'une entrevue accordée hier aux journalistes à l'occasion de la semaine de prévention des incendies, le prévôt de la cité, M. Eugène Leclerc a attiré l'attention de la population sur les incendiaires qui semblent plus vivants que jamais à Québec, malgré la lutte ardente qu'on leur fait.

« L'on est généralement porté à faire de l'assassin le plus grand criminel a dit M. Leclerc, mais il y a une classe de criminels que l'on est souvent trop enclin à absoudre et qui, portant, mérite aucune sympathie : c'est l'incendiaire, celui qui, se laisse tenter par l'appât du gain, dans bien des cas pour quelques centaines de piastres, met la propriété et la vie des citoyens en danger. Celui-là, on doit le regarder comme un être méprisable et pour lequel nos cours de justice ne seront jamais assez sévères. C'est le pire ennemi de la société, plus coupable encore que le bandit le plus notoire et qui opère assez fréquemment au grand jour »

Le prévôt des incendies affirme que le plus grand criminel est bien celui qui allume un incendie dans le but de gains sans savoir jusqu'où portera son acte. L'incendiaire est plus redoutable que le bandit qui commet un hold-up car ce dernier sait bien toute la portée de ses actions et il peut partir quand il veut. Ce n'est pas la même chose d'un incendie allumé par un homme qui veut sortir d'une situation difficile en faisant payer les compagnies d'assurance. Le feu peut causer pour des millions de dommages avant que les pompiers en aient raison et des pertes de vie peuvent en résulter. Dans une seule circonstance un incendiaire a causé pour \$2,000,000, de dommages et jeté 1500 familles sur le pavé. La même chose peut arriver; à Québec et le prévôt des incendies ne néglige rien pour mettre fin aux activités criminelles de ces gens. Trois ont déjà été traduits en cours et d'autres suivront prochainement, quand on aura ramassé toute les preuves.

Source : Le Soleil, 10 octobre 1934, p.3

Regard sur le passé

(Garey Côté – Authentique Caserne)

Québec le, 24 Février 1994

Un édifice en construction, Les Terrasses Lebourgneuf de la rue des Girottes, à été complètement rasé par les flammes vers 22h. Le gigantesque incendie a éclaté très rapidement de sorte que dès l'arrivée de la première unité sur place, l'officier demandât de sonner immédiatement une troisième alarme devant l'ampleur du sinistre.

La première action des pompiers fut d'abord d'arroser les bouteilles de propane qui se trouvaient près du bâtiment inoccupé. Toutefois certaines d'entre-elles ont explosé. Une heure après le début de l'incendie, la partie ouest de l'édifice de trois étages était déjà effondrée et les flammes dévoraient les autres bâtiments toujours à l'ouest et vers 22h30 les premiers pompiers estimaient que fort probablement que tout le complexe serait une perte totale.

Une cinquantaine de pompiers ont combattu l'élément destructeur visible à des kilomètres à la ronde.

Par Garey Côté pour Authentique@Caserne

Photos de M. Gaëtan Blais

Source : Le Soleil, 25 février 1994, cahier A, section A2



AUTHENTIQUE@CASERNE photos M. Gaëtan Blais 1994



AUTHENTIQUE@CASERNE photos M. Gaëtan Blais 1994



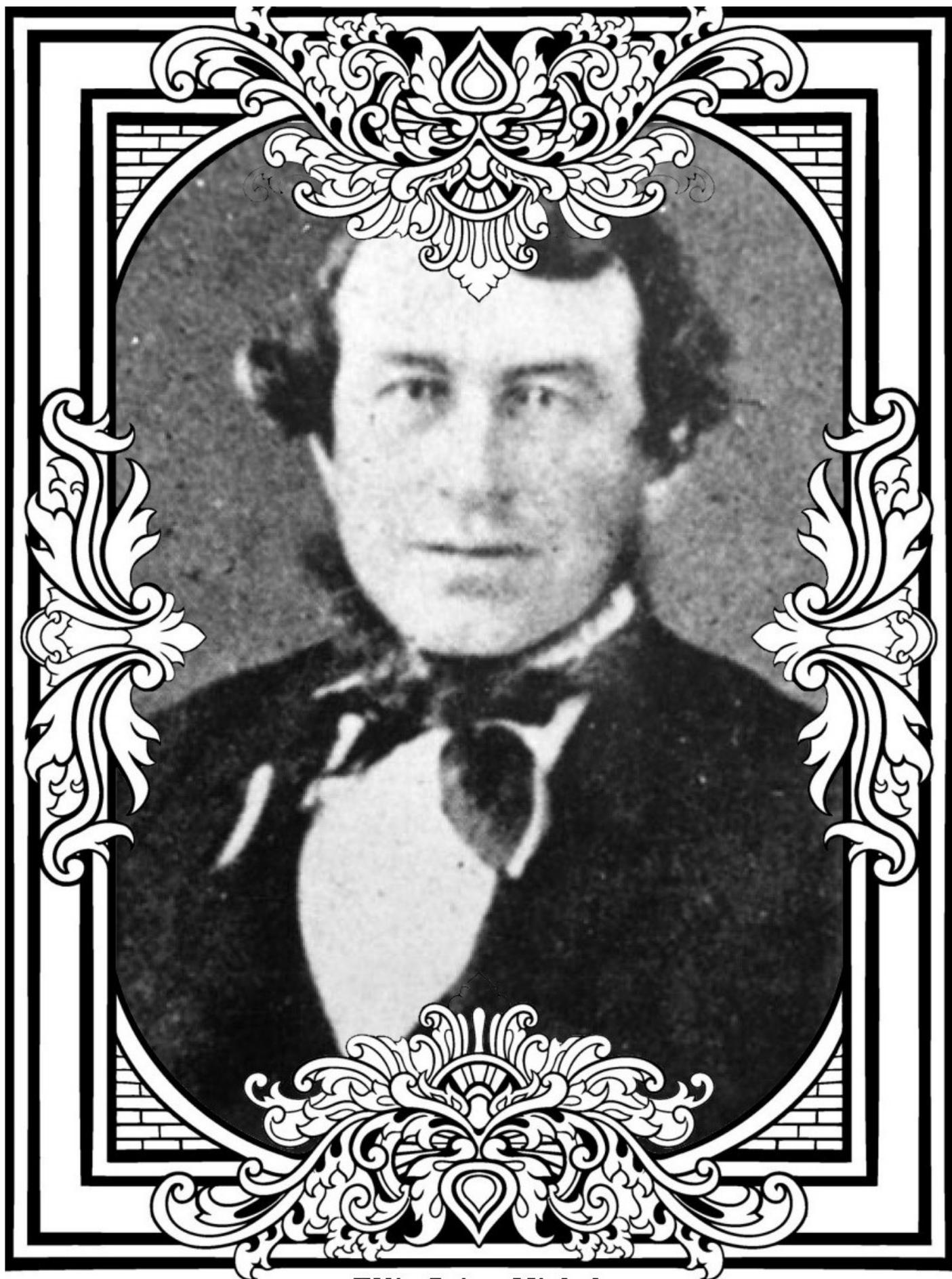
AUTHENTIQUE@CASERNE photos M. Gaëtan Blais



AUTHENTIQUE@CASERNE photos M. Gaëtan Blais



Ford 1950. Mise au rancart en 1972. En service aux casernes 1, 8 et 11 - 1968: Véhicule de secours - Service des Incendies de la Ville de Québec. Curieusement, cette photo émane d'une série de photographies de la collection; Protection Publique de la Ville de Ste-Foy. Or, l'objectif ici était d'avoir un exemple des équipements requis dans le cadre d'un projet de montage d'une unité d'urgence pour la Ville de Ste-Foy. (Auteur inconnu) Une source fiable confirme l'entrée en fonction de cette voiture de secours en 1954. (Dany Simard)



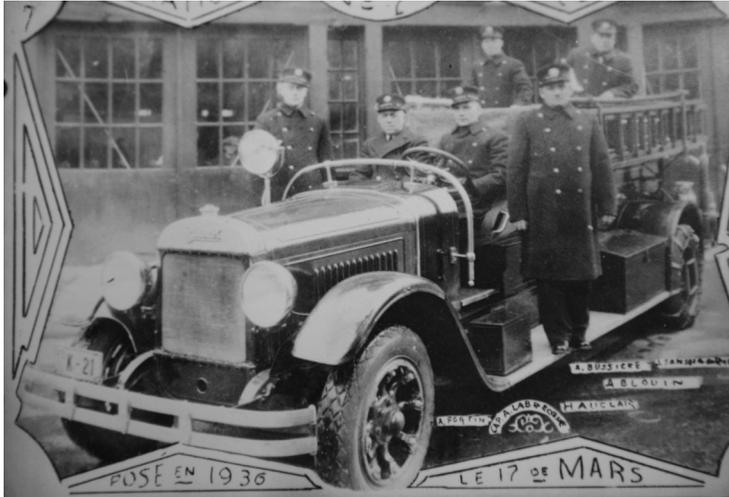
Félix Saint-Michel

Deuxième chef du Département du feu. Il a occupé ce poste de 1870 à 1875

Les stations (Casernes)

Station No. 2 – Caserne No. 12

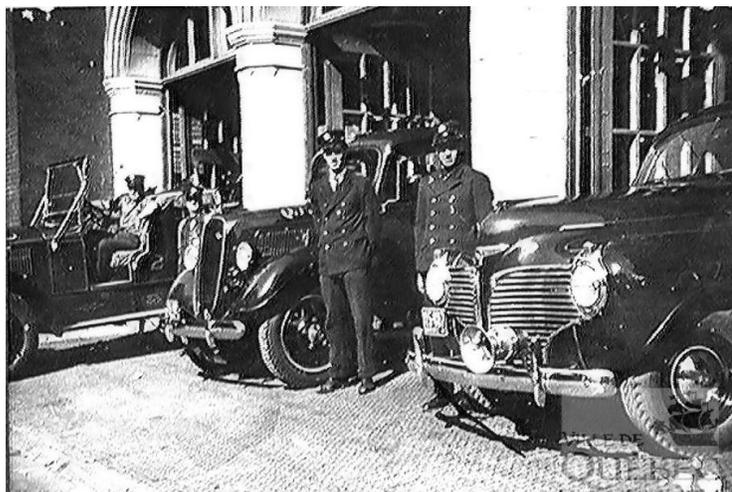
Aux petites heures du matin, le dimanche 18 mars 1923, la station est partiellement détruite par un incendie pendant que les pompiers interviennent sur la rue Lockwell. C'est dans le fenil que semble avoir commencé le feu qui détruit complètement la toiture du poste. Le feu ne se propage pas aux étages inférieurs, mais l'eau et la fumée endommagent les effets des pompiers. En attendant que les réparations soient effectuées, les hommes de la station no2 sont affectés à la caserne 12.



Effectif de la station en 1910 : 12 pompiers, 4 chevaux, une voiture à échelle Seagrave, une voiture à boyaux et une voiture de chef.



Effectifs et équipements en 1916 : 15 pompiers, 6 chevaux, une voiture de chef, une voiture à boyaux tirée par un cheval et contenant 500 pieds (152 m) de boyaux de 2½ pouces (64 mm) ainsi que deux extincteurs chimiques de 3 gallons (4,5 litres) chacun. Il y a également une voiture à échelle Seagrave tirée par deux chevaux et comprenant un filet de sauvetage.



Adresse : 570, rue Richelieu
 Période : 1907 à 1970 (Station no 2)
 1979 à 1972 (Caserne no 12)

Source : (Source : GRENIER, Alain, *Incendies et pompiers à Québec 1640-2001*, Éditions Serge Lambert et Caroline Roy, Les Éditions Gid, 2005, 695p.)



Un mort dans un incendie à Limoilou

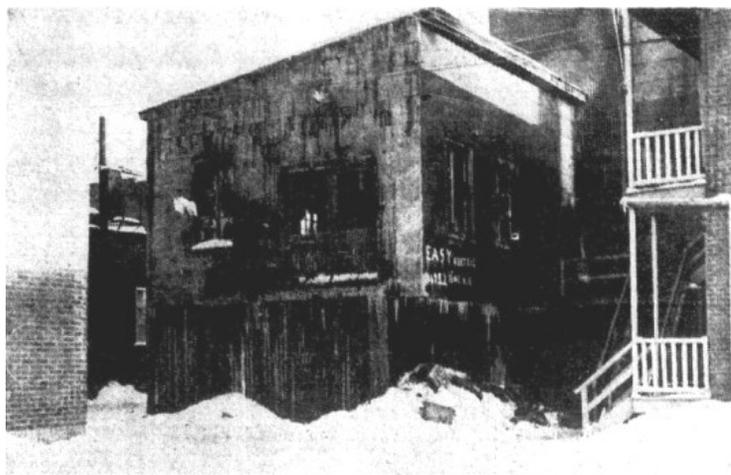
Une construction de deux étages a été rasée par un incendie à Limoilou au cours de la nuit - Le corps carbonisé de M. Omer Beaudoin trouvé dans les décombres.

Le corps carbonisé d'un homme que l'on identifie comme étant M. Omer Beaudoin, employé du Québec Power, a été retiré des débris d'une construction de deux étages, située sur la 3e rue, près de la 1ère avenue, que les flammes ont ravagée au cours de la nuit dernière. Les restes mortels de M. Beaudoin ont été transportés à la morgue de la maison Sylvio Marceau, où le docteur Paul-V. Marceau tiendra une enquête, aujourd'hui. Lorsque les pompiers ont fait la découverte du corps de M. Beaudoin, celui-ci se trouvait sur un sofa, au second étage de la bâtisse et tout laissait croire que l'homme avait d'abord été suffoqué par la fumée.

Depuis quelques mois M. Beaudoin habitait seul une sorte de hangar à deux étages propriété de M. J. Racine, 69, 3e rue. M. Beaudoin était employé du Québec Power et il remplissait les fonctions de patrouilleur de lampes défectueuses dans les rues de la cité. Dans ses heures libres de travail il faisait des réparations d'accessoires électriques et il avait transformé le premier étage de la construction en une sorte d'atelier.

On ne connaît pas la cause de cet incendie. Lorsque les chauffeurs de taxi d'un kiosque situé non loin du théâtre de l'incendie, ont aperçu les flammes, toute la bâtisse était en feu. Les pompiers furent immédiatement appelés sur les lieux et ils cherchèrent en vain à pénétrer dans l'établissement. Les flammes étaient très ardentes et germaient l'entrée aux pompiers. Dans la lutte contre l'incendie, les hommes de la brigade firent usage de trois jets d'eau. Une seule alarme a été sonnée pour cet incendie. Elle fut enregistrée à 3 heures 17 et vers 4 heures 45, les pompiers pouvaient quitter les lieux. Ce n'est que lorsque les flammes furent sous contrôle que les pompiers purent localiser le cadavre de M. Beaudoin.

Beaudoin laisse dans le deuil 3 fils et deux filles. Ce sont : MM. Ls-Philippe, Armand et Victor Beaudoin ainsi que mesdemoiselles Rolande et Marie-Marthe. Il y a quelques mois, il demeurait dans la côte Ste-Geneviève.



INCENDIE À LIMOILOU : M. OMER BEAUDOIN employé du Québec Power, a péri dans l'incendie d'une construction de deux étages, situé à 69-R, 3e Rue, à Limoilou, au cours de la nuit dernière. Tout l'intérieur que l'on aperçoit ci-dessus a été ravagé. (photo du « soleil »)

Source : Le Soleil, 15 janvier 1946 (BANQ)

SAUVETAGE DE DEUX FAMILLES À LA BASSE-VILLE

Les familles de Mm A. Bernier et de Mme J. Belleau ont été sauvées de la mort par le sergent Jules Jean et le pompier O'Mally, sur la rue Petit-Champlain – Deux alarmes ont appelé les pompiers à bonne heure, ce matin.

Deux familles de la rue Petit-Champlain, Basse-Ville, ont failli périr asphyxiées [sic] à bonne heure ce matin alors que le feu faisait rage dans un entrepôt voisin de leur résidence. Les familles secourues furent celles de Mme A. Bernier et de Mme Belleau, résidant toutes deux au No 98 rue Petit Champlain.

Un résident des alentours, M. Edgar Robitaille, 80 Petit-Champlain, qui se rendait à son travail, aperçut le premier les flammes qui faisaient rage au No 96 de la même rue où se trouve un entrepôt appartenant à M. J.-B. Turcotte, de la Parisian Corset. Il était six heures moins quart. Les pompiers des postes Nos 6,5,3, et 1 répondirent à cette alarme, sous les ordres du chef Donnelly. Devant l'importance de l'incendie, qui menaçait tout un pâté de maison, le chef Donnelly sonna une seconde alarme, à laquelle répondirent les pompiers des postes 9, et 2 et le reste de ceux du No 3.

Le sergent de police Jules Jean du poste No 5, fut l'un des premiers rendus sur les lieux. Ayant appris que deux familles se trouvaient dans la maison voisine, lui et le pompier Martin O'Mailley, du poste No 6 enfoncèrent les portes pour s'introduire dans les logements. Ils réveillèrent Mmes Bernier et Belleau, qui dormaient profondément, ainsi que leurs enfants et tout le monde dut sortir rapidement en robe de nuit pour échapper au danger.

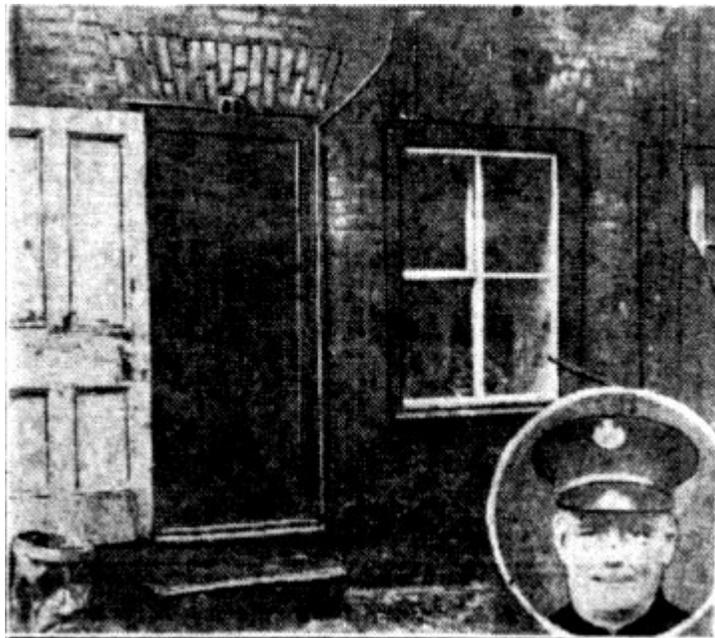
Mme Bernier avait avec elle quatre enfants en bas âge et Mme Belleau en avait 3, dont un bébé de trois semaines.

Les pompiers installèrent plusieurs jets d'eau et ne tardèrent pas à maîtriser les flammes. La plupart purent se retirer vers sept heures.

L'entrepôt ne contenait que des boîtes vides et quelques madriers dans l'étage du bas. Les pertes sont estimées à environ \$5,000. On ne connaît pas l'origine de l'incendie.

La maison voisine où se trouvaient les deux familles secourues, a été passablement endommagée par l'eau et la fumée.

UN SAUVETAGE



Photographie de la maison où le sergent Jules Jean que l'on voit ici et le pompier O'Malley ont sauvé deux familles de l'asphyxie sur la rue Petit-Champlain



L'INCENDIE DE LA BASSE-VILLE



Photographie prise, ce matin, au cours de l'incendie qui a menacé les résidents de la rue Petit-Champlain.

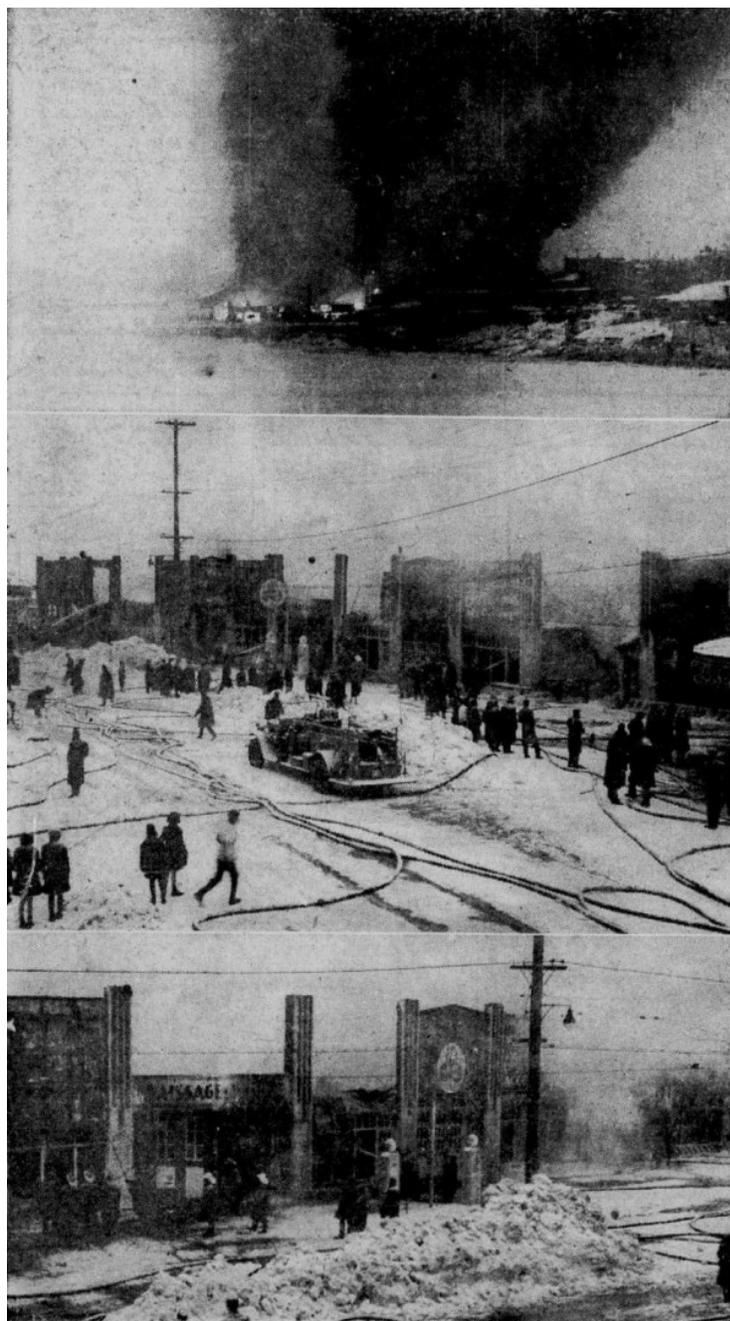
Source : Le Soleil, 8 juin 1931



VIOLENT INCENDIE : Deux appels ont été donnés à la brigade, samedi matin pour un incendie qui a ravagé une partie des établissements de M. MARCEL BOIVIN, rue de l'Espinay, à St-François d'Assise. Les flammes ont fortement endommagées la partie où M. Boivin avait ses bureaux. Ses ateliers ont aussi souffert de dégâts par l'eau et la fumée.

(Photo du « Soleil »)

Source : Le Soleil, 26 janvier 1948



VIOLET INCENDIE À LIMOILLOU : Photographie prise, ce matin, au cours de l'incendie qui a détruit les quatre vastes garages de la firme Universal Automobiles Ltd sur la 1ère Avenue à Limoilou. (Photo du « Soleil »)

Source : Le Soleil, 3 janvier 1945



NOTE : Les articles de journaux et les photos sont utilisés selon les conditions d'utilisation équitables en regard de la communication de nouvelles selon l'article 29.2 de la Loi sur les droits d'auteur.

Cet article stipule que « L'utilisation équitable d'une œuvre ou de tout autre objet du droit d'auteur pour la communication de nouvelles ne constitue pas une violation du droit d'auteur à la condition que soit mentionné :

- a) d'une part la source
- b) d'autre part, si ces renseignements figure dans la source :
 - (i) Dans le cas d'une œuvre, le nom de l'auteur »

Rédaction, composition et montage : Gerry Donnelly
Collaboration spéciale : Garey Côté (Authentique Caserne)
Sources et crédits photos indiqués en regard des articles

